

Public notice



PUBLIC CONSULTATION MEETING

Draft resolution CA16 170145 approving the specific proposal PP-91, authorizing uses in categories E.1(1) and E.1(3), which include in particular the “park” and “esplanade” uses, on the site of the Volvo dealership at 4815, rue Buchan and the adjacent public property, under the *By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable* (RCA02 17017).

NOTICE is hereby given by the undersigned that, following the adoption of draft resolution number CA16 170145 approving the above specific proposal PP-91, at the regular meeting of the Borough Council held on May 2, 2016, there will be a public consultation meeting on **May 26, 2016, at 6:30 p.m., at 5160, boulevard Décarie, 4th floor, Montréal**, in conformity with the provisions of the *Act respecting land use planning and development* (R.S.Q., c. A-19.1).

THAT the purpose of this draft resolution is to authorize uses in categories E.1(1) and E.1(3), which include in particular the “park” and “esplanade” uses, on the site of the Volvo dealership at 4815, rue Buchan and the adjacent public property.

THAT this specific proposal concerns zone 0034 illustrated below:



THAT in the course of this public meeting, the Chair will explain the draft resolution and the consequences of its adoption and will hear interested parties wishing to be heard.

THAT this draft resolution is subject to approval by referendum.

THAT this draft resolution and related report (in French) are available for consultation at the Accès Montréal office, at 5160, boulevard Décarie, ground floor, from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 5 p.m. A copy of the draft resolution may be obtained, free of charge, by anyone who so requests. For additional information please call 514 868-4561.

THAT this notice and the draft resolution and related report (in French) are also available on the borough Website, at ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, under “Public notices”.

GIVEN at Montréal, this May 11, 2016.

La secrétaire d’arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

| Identification | | Numéro de dossier : 1166826006 |
|---|---|--------------------------------|
| Unité administrative responsable | Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme | |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil d'arrondissement | |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités | Ne s'applique pas | |
| Projet | - | |
| Objet | Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815, rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017). | |

Contenu

Contexte

Depuis quelques années, l'aménagement d'un parc au cœur du quartier Le Triangle fait l'objet de négociations.

De nombreux citoyens ont manifesté leur intérêt à ce que l'aménagement d'un parc se concrétise sur ce site.

Le 24 mars dernier, l'administration municipale a annoncé la conclusion d'une entente quant à l'acquisition du terrain présentement occupé par le concessionnaire Volvo pour y aménager un parc, soit les lots 2 648 742 et 2 648 743. Le réaménagement proposé inclut une partie des emprises des rues Buchan, Paré et Victoria, tel qu'identifié au plan (esquisse) en pièce jointe.

Actuellement, le zonage ne permet pas l'implantation d'un parc.

La proposition suivante vise à autoriser l'usage d'un parc et esplanade en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

Utiliser l'outil de panification qu'est le projet particulier (PPCMOI) permettra de débiter rapidement la démolition et la décontamination du site tout en évitant la duplication des procédures d'autorisation que requièrent une modification du zonage et une demande de permis de démolition, deux procédures distinctes. Le comité de démolition est composé des mêmes membres que le comité consultatif d'urbanisme.

Au moment de l'adoption du PPCMOI, la Ville de Montréal sera propriétaire du site.

Le début des travaux de démolition est actuellement prévu au début automne, soit le 30 septembre 2016.

Décision(s) antérieure(s)

CA16 170085 - Le 4 avril 2016 - Acceptation de la promesse de vente par laquelle la société Automobiles Uptown inc. promet de vendre à la Ville tous les droits qu'elle détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec. (Dossier 1164315001)

CA16 170086 - Le 4 avril 2016 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du propriétaire, tous les droits qu'il détient dans l'immeuble constitué des lots 2 648 742 et 2 648 743 du cadastre du Québec. (Dossier 1154315003)

Description

Le projet particulier vise à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public.

Justification

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet particulier pour les motifs suivants:

- Le remplacement d'un concessionnaire auto par un parc de quartier représente un bénéfice important pour la communauté;
- Ce projet concrétise la volonté de revitaliser le secteur;
- L'aménagement d'un parc est complémentaire au réaménagement du domaine public des emprises des rues Buchan, Paré et Victoria;
- Le comité consultatif d'urbanisme, à la séance du 6 avril 2016, a émis un avis favorable au projet.

Aspect(s) financier(s)

Non applicable

Développement durable

Ce dossier contribue à l'aménagement d'un quartier durable, améliorant la qualité du milieu de vie résidentiel tout en contribuant au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.

Impact(s) majeur(s)

Non applicable

Opération(s) de communication

Un avis public et une consultation publique auront lieu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- 2 mai 2016: Adoption 1^{er} projet de résolution par le conseil d'arrondissement
- mai 2016: Avis public et affichage
- mi-mai 2016: Consultation publique
- 6 juin 2016: Adoption 2^e projet par le conseil d'arrondissement
- juin 2016: Avis public
- juin 2016: Procédure d'approbation référendaire
- 27 juin ou 8 août 2016: Adoption de la résolution
- Juillet ou début septembre: Examen de conformité

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Services

Lecture :

Responsable du dossier

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement
Tél. : 514-872-9565
Télécop. : 514-868-5050

Endossé par:

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e
Tél. : 514 872-7600
Télécop. : 000-0000
Date d'endossement : 2016-04-12 15:20:17

Approbation du Directeur de direction

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises
Tél. : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-04-12 16:50

Approbation du Directeur de service

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1166826006

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 2 mai 2016

Résolution: CA16 170145

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-91

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-91 visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire correspondant aux lots 2 648 742 et 2 648 743 ainsi qu'aux parties des lots 2 652 055, 2 652 056 et 2 652 057 identifié au plan joint à l'annexe A.

SECTION II

AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages des catégories E.1(1) et E.1(3) y sont autorisés.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.

ANNEXE A

Plan préparé par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1166826006

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 mai 2016

ANNEXE A



PROJET LE TRIANGLE - PROJECTION D'UN ESPACE VERT - RUES BUCHAN, VICTORIA ET PARÉ
SMVT - DIRECTION DE L'URBANISME - DIVISION DES PROJETS URBAINS
ARRONDISSEMENT COTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

